

Dispositif Accompagnement Jeune (DAJ)

Dispositif d'hébergement et d'accompagnement de jeunes de 15 à 21 ans

MISSION DU SERVICE

Le DAJ propose à des jeunes aux difficultés multiples, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), une prise en charge globale, comprenant un hébergement et un accompagnement personnalisé. L'orientation se fait directement par les services de l'ASE. Nous disposons de quatre places, situées sur 3 différents sites palois de l'OGFA et une en logement diffus. Cela nous permet de proposer différentes modalités d'hébergement. Nous adaptons l'orientation en fonction du profil du jeune (sexe et niveau d'autonomie, notamment) et des disponibilités sur les structures.

L'équipe du DAJ est basée sur le site Saint Joseph. Elle est composée de quatre intervenants sociaux. En outre, un professionnel vacataire peut être sollicité, en fonction des besoins repérés des jeunes (psychologue ou éducateur sportif, par exemple).

L'accompagnement proposé a pour objectif de favoriser l'autonomie dans le logement, l'apprentissage de la gestion du budget, ainsi que de soutenir les jeunes dans les actes du quotidien, les démarches administratives et l'insertion professionnelle. Chaque jeune bénéficie de la mise en place d'un projet d'accompagnement centré sur la réalisation d'objectifs, définis par lui, avec les équipes. Cette prise en charge éducative vise à stabiliser le résident sur un logement, afin de faciliter l'émergence ou la continuité d'un projet, et d'en accompagner la mise en œuvre.

La prise en charge se fait en complémentarité avec les services de l'ASE, par communication au fil de l'eau et via la réalisation de synthèses mensuelles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : 9

Sexe : **3 femmes** ; **6 hommes**

Âge : 2 jeunes de 16 ans, 3 jeunes de 17 ans, 1 de 18 ans, 2 de 19 ans et 1 de 20 ans

Durée moyenne de séjour : **8,4 mois**

Taux d'occupation : **92 %**



Année d'ouverture : 2021
Nombre d'ETP : 4
Nombre de places : 4

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Le logement avant l'arrivée sur le dispositif : des jeunes encore majoritairement institutionnalisés

Sur les 9 jeunes accueillis, 1 était hébergé à l'hôtel, 3 en MECS, 2 au Foyer de l'Enfance et 3 dans leurs familles.

Une situation administrative globalement à jour

9 jeunes bénéficient de la Couverture Santé Solidaire à l'entrée et 1 du régime général. Tous les jeunes accompagnés bénéficiaient d'un document d'identité à l'entrée sur le dispositif.

Une situation professionnelle/ scolaire inexistante à l'arrivée

Sur les 4 nouveaux jeunes accueillis au cours de l'année, trois étaient sans activité et un en apprentissage. Pendant le séjour, l'équipe compose avec les capacités et/ ou les envies du public et procède à différentes orientations, au regard des évaluations. Toutefois, l'inscription dans une démarche de (re)scolarisation ou d'insertion professionnelle nécessite souvent, au préalable, de lever certains freins.

| Des bourses ASE délivrées aux personnes accompagnées

6 jeunes ont bénéficié d’une bourse ASE délivrée chaque semaine, afin de pouvoir faire leurs courses et satisfaire aux besoins du quotidien. L’équipe a accompagné étroitement les jeunes dans la gestion de leur budget, avec remise de pécule et d’argent de poche chaque semaine. 1 jeune a obtenu l’AAH en cours de prise en charge et 2 ont bénéficié de salaires.

| Un accompagnement vers les soins difficile à mener, mais incontournable

Durant la prise en charge, un accompagnement par une psychologue est proposé aux jeunes. Certains jeunes majeurs sont susceptibles d’être orientés par nos soins vers l’EMJSP du CHP, équipe pluridisciplinaire dédiée à l’accompagnement des jeunes en souffrance psychique. Il est assez difficile de faire accepter aux résidents les soins psychiques, notamment lorsque ce suivi n’est pas initié en amont de la prise en charge. En revanche, plusieurs jeunes ont eu recours à des consultations chez des spécialistes (neurologues, chirurgiens orthopédiques, dentistes, etc.) ou ont nécessité la mise en place de passages infirmiers à domicile pour la délivrance des traitements.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Nous constatons en 2024 une légère **baisse du taux d’occupation**, qui passe de 98,2 % à **92 %**. Cela s’explique notamment par un appartement qui a été indisponible du fait de traitements contre les nuisibles.

Contrairement à 2023, nous avons assisté cette année à une **diminution du nombre de nuitées d’accueil d’urgence** (312 nuitées réparties entre 5 jeunes, dont 2 basculeront sur un accueil à temps complet), ce qui représentaient l’équivalent de 2 jeunes accueillis à temps plein. Cet accompagnement a consisté, à minima, à établir et à maintenir un lien, à remettre le pécule et à accompagner les jeunes sur les temps de courses, voire de préparation des repas, tout en exerçant une veille sanitaire et en initiant des démarches administratives ou d’insertion.

Cette baisse vient certainement faire écho au fait que notre service a vu son agrément évoluer vers une **quatrième place**. Ce changement a nécessité le recrutement d’un **quatrième professionnel**, afin de renforcer l’équipe et de continuer à proposer un accompagnement de qualité et individualisé.

Cette année encore, **un des objectifs poursuivis a été l’insertion professionnelle** des jeunes accueillis. Entre apprentissages, stages, formations et accès à l’emploi, les situations diffèrent et il n’est malheureusement pas rare que des situations n’aboutissent pas pour certains jeunes. Toutefois, ces « échecs » restent à relativiser car ils sont aussi vecteurs d’expérience pour notre public et, en quelque sorte, pour l’équipe, qui continue de développer ses partenariats, ainsi que sa connaissance des différents dispositifs relatifs à la formation et à l’emploi.

De manière générale, la force du dispositif réside plus que jamais dans le fait que les accompagnements ne sont pas stéréotypés, mais bel et bien individualisés, voire « cousus main ».

Au cours de l’année, **5 sorties du dispositif ont eu lieu**. Un jeune a été réorienté vers une autre structure ASE, 1 s’est relogé dans le parc privé et 1 autre a été hébergé chez un tiers (compagnon). 2 jeunes ont été exclus du service, soit en raison d’une non-mobilisation ou d’un passage à l’acte (violences volontaires) : 1 s’est retrouvé sans solution, compte tenu de sa majorité (arrêt de la prise en charge ASE) et le second a été placé à l’hôtel par l’ASE.

PERSPECTIVES

L’enjeu principal pour l’année 2025 sera dans un premier temps **la préparation à l’évaluation**, selon les critères de la Haute Autorité de Santé. Celle-ci est prévue en juillet. Dans un second temps, il conviendra de répondre favorablement aux critères évalués.

Cette échéance nécessite l’engagement et la mobilisation de chacun des professionnels du service, mais permet surtout une prise de recul sur nos pratiques, ainsi qu’une révision de nos outils, dans un souci d’amélioration de la qualité et du service rendu aux jeunes accueillis.